

En Bref Tarentaise

L'édito de la Mairie

L'hiver semble s'être installé, et nous espérons un Noël sous la neige. Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année! Profitez de vos proches et de ces moments particuliers dont nous avons tous grand besoin.

Malheureusement, la cérémonie des traditionnels vœux du Maire, l'accueil des nouveaux arrivants ainsi que le repas des aînés ne pourront avoir lieu en janvier. Mais nous n'allons pas annuler cet évènement, nous allons simplement le reporter à une date ultérieure !

Nous rappelons que nous sommes toujours preneurs de vos avis, remarques, suggestions à propos d'En bref. Alors n'hésitez pas à vous rapprocher des élus, toujours à votre service !

Administration

→ Le recensement de la population 2022

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Un agent recenseur a été désigné pour l'occasion lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre, il s'agit d'Aurélie Cizeron. Merci de lui réserver le meilleur accueil.



Aurélie CIZERON

Aurélie suivra deux journées de formation début janvier. S'en suivra une tournée de reconnaissance et de vérification des adresses.

A cette occasion elle déposera dans votre boîte aux lettres un document contenant les identifiants qui vous permettront de compléter vos données directement en ligne. Cette démarche garantira la confidentialité totale de vos informations.

Pour ceux qui ne souhaitent ou ne peuvent pas faire la démarche de recensement en ligne, l'agent recenseur se présentera au domicile afin de compléter les documents manuellement.



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

Administration

➔ Illiwap évolue !

De nouvelles fonctionnalités sont désormais proposées sur Illiwap, notre outil d'information de la population :

- ◆ L'onglet « Participer » vous permet désormais :
 - ⇒ De signaler à la Mairie toutes les informations qui vous semblent importantes via le bouton « Signaler »,
 - ⇒ De répondre à des sondages générés par la Mairie,
 - ⇒ De nous faire part de toutes vos idées via le bouton « boîte à idées »
- ◆ Par ailleurs, l'onglet « Agenda » présente désormais sur une même page l'ensemble des manifestations programmées.



Services techniques

➔ Le déneigement

Dans une logique d'optimisation, les opérations de déneigement s'adaptent aux prévisions météorologiques et à l'état des routes.

Lors de chutes de neige importantes et/ou par vent fort (risques de congères), la tournée de déneigement démarre à 3h. Celle-ci débute à 4h lorsque l'enneigement est plus faible.

Bon à savoir :

- ⇒ La durée d'une tournée est de 3 heures minimum,
- ⇒ La distance parcourue s'élève à 35 km,
- ⇒ L'épandage de la pouzzolane n'est pas systématique et inutile pendant la chute de neige,
- ⇒ **Afin de faciliter le passage du chasse neige, il est indispensable que le stationnement des véhicules se limite aux emplacements prévus à cet effet en privilégiant son propre parking,**
- ⇒ La largeur de la lame du chasse neige est de trois mètres,
- ⇒ Les pare-congères ont été reçus le 17 décembre, ils vont être installés.



➔ L'élagage des arbres et des haies

Il est nécessaire de penser et de faire réaliser l'élagage des arbres et des haies en bordure des voies de desserte pour éviter, lors des chutes de neige, que les branches ne tombent sur les chaussées et ne gênent la circulation.

Quelques règles à respecter :

Les plantations sont soumises à des normes. L'article 671 du Code Civil indique notamment qu'il n'est permis d'avoir des arbres ou des haies en bordure de route communale qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui excèdent deux mètres de haut et à cinquante centimètres pour les autres. Les mêmes distances s'imposent entre propriétés voisines.

Ces contraintes sont imposées dans l'intérêt de la communauté mais également de la conservation et l'utilisation des voies.

Les branchages superflus chargés de neige peuvent provoquer des coupures d'électricité ou de téléphone, sans oublier qu'ils gênent les services de déneigement et de ramassage des ordures ménagères dans leur travail.

Evènements

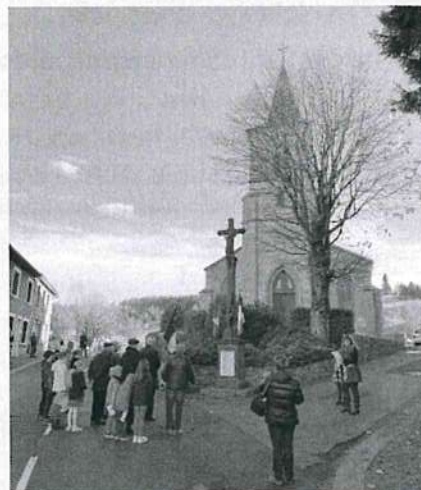
→ Réunion publique du 19 octobre sur la gestion des forêts communales

En concertation avec les habitants présents et sur les conseils de M. Charra (ONF), certains choix ont été arrêtés pour l'avenir de nos forêts :

- Orientation d'aménagement : gestion de la forêt pour une production de bois.
- Concernant la parcelle n° 2 (aux Chirouzes), présence importante de ronces qui empêchent la régénération naturelle, il faut procéder à un débroussaillage et replanter. Compte tenu des changements climatiques, la préférence sera donnée à des essences exogènes mieux adaptées.
- Pour la parcelle n°9 (aux Chirouzes) la présence d'insectes destructeurs appelés Scolytes a généré la perte d'un grand nombre d'arbres. Une première coupe sanitaire a été réalisée afin de supprimer tout risque de nouvelle contamination et tenter de bénéficier de subventions afin de replanter, peut être en mélange Douglas/mélèzes.
- La parcelle située au Godemard (parcelle n°13) n'a jamais été entretenue. Les arbres n'ont pas pu se développer correctement et beaucoup sont cassés. Il est envisagé une coupe à blanc même si cette solution n'est pas appréciée par les élus et les habitants.

→ Le 11 novembre

La cérémonie s'est déroulée cette année sous un soleil radieux et en présence des anciens combattants, de



nombreux habitants et des enfants de l'école qui ont lu des lettres de poilus devant le monument aux morts et dans la salle de la Mairie.

19 octobre

11 novembre

07 décembre

11 décembre

→ Les illuminations

Les Bénévoles de la décoration ont encore fait des merveilles pour embellir le village !

Une multitude de créations artisanales sur le thème de Noël ont pris place dans le Bourg.

Le grand sapin s'est paré d'une guirlande lumineuse installée de façon durable.

Un grand bravo à tous les bénévoles pour leurs talents et le temps passé pour tout installer !



→ Formation aux gestes qui sauvent



Deux nouvelles sessions de formation aux gestes qui sauvent se sont déroulées les 11 et 18 décembre.

Une quarantaine de personnes ont ainsi été formées dans le village !

Si besoin, une nouvelle séance pourra être programmée prochainement.

Infos diverses

➔ RAPPEL : Chèques relance de la CCMP

Afin d'aider les commerces qui ont fermé pendant l'épidémie de Covid, la CCMP a mis en place les chèques relance. D'une valeur de 10 € et valables jusqu'au **31 décembre 2021**, ils sont disponibles en Mairie à raison d'un chèque par foyer en résidence principale.

La liste des 150 commerçants présents sur le territoire de la CCMP est disponible via le lien : <https://www.cc-montsdupilat.fr/wp-content/uploads/2021/09/bd-ets-modif-08.09.21.pdf>. /!\ Attention, le commerçant ne rend pas la monnaie sur le montant de 10 €.



➔ Soyez prudents !

La gendarmerie de la Loire signale une recrudescence des cambriolages et des vols d'outillages chez les particuliers et les professionnels et nous rappelle les consignes suivantes :

- ⇒ Soyez vigilants et solidaires entre voisins,
- ⇒ Au moindre fait suspect ayez le réflexe de composer le 17 et n'intervenez pas vous-même !
- ⇒ Evitez les signes révélant votre absence,
- ⇒ Ne laissez pas d'outils dans les véhicules (particuliers et professionnels).

➔ Numéros utiles

Mairie :

☎ 06 40 94 05 20

(URGENCES uniquement)

☎ 04 77 20 40 98

✉ mairie@tarentaise42.fr

<http://www.tarentaise-pilat.fr/>

Maison des Services :

☎ 04 27 64 80 52

✉ mds@cc-montsdupilat.fr

Déchetterie :

☎ 04 77 51 47 91

Lundi : 13h30 - 17h

Mardi : Fermée

Mercredi : 9h - 12h / 13h30 - 17h

Jeudi : Fermée

Vendredi : 13h30 - 17h

Samedi : 9h - 12h et 13h30 - 17h

➔ Tarentaise Amitiés

L'Assemblée Générale de Tarentaise Amitiés s'est déroulée le 9 novembre 2021 en présence d'une vingtaine d'adhérents et de Mme le Maire.

Nous rappelons que cette association est en veille depuis le premier confinement et de ce fait les comptes et l'assurance ont dû être arrêtés.

Les membres du bureau, Marie Claire Royer Trésorière, Marie Odile Faure secrétaire et Michel Peyron président ont fait part de leur décision de démissionner. Selon le souhait des personnes présentes à l'AG, l'association n'a cependant pas été dissoute, elle peut donc reprendre ses activités, dès qu'un nombre suffisant de personnes voudra bien en prendre la responsabilité.

Les personnes qui avaient l'habitude de se retrouver les mardis, dans la salle polyvalente, pour jouer aux cartes pourront continuer à le faire, selon l'accord convenu avec la municipalité. A ce jour, les personnes n'ont pas souhaité reprendre encore ces rencontres, tant que le contexte sanitaire n'est pas plus sûr.

Pour ceux qui avaient l'habitude de se retrouver pour marcher, rien n'empêche à ce que cela continue !